

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 12 NOVEMBRE 1797.

*De Londres, le 31 Octobre.**Fin de la Déclaration publiée par ordre de Sa Majesté.*

„L'affaire étoit dans cette position le 11 Septembre, 1795, que la nomination de nouveaux plénipotentiaires fut annoncée de la part de la France, avec promesse formelle que leur arrivée faciliteroit & expédieroit l'ouvrage de la paix.

„Renouveler cette demande inadmissible, proposée depuis si longtems, & depuis si longtems abandonnée, & la renouveler dans une forme encore plus offensante, fut le premier acte de ces messagers de paix; & l'impatience de rompre tout traité & de ne laisser aucun espoir d'accommodement, fut si peu déguisée de la part des ennemis du Roi, que la prolongation du séjour du plénipotentiaire de S. M. au lieu désigné pour les négociations, fut attachée à son acquiescement immédiat à une condition que la cour avoit refusée expressément deux mois avant, & sur laquelle depuis lors il n'y avoit eu aucune discussion ultérieure. Sa réponse fut telle que la circonstance exigeoit, & sur le champ il reçut un ordre positif & par écrit, de quitter la France.

„La conduite subséquente des ennemis de S. M. a encore aggravé ce procédé & ajouté une nouvelle insulte à cet outrage sans exemple. Les obstacles insurmontables qu'ils mirent à la paix furent accompagnés de protestations, faites avec ostentation, de leurs dissensions intestines pacifiques. En tranchant tous moyens de négociation, ils prétendirent conserver encore le plus grand desir de négocier. En ordonnant au ministre du Roi de quitter leur pays, ils affectoient l'espérance de le voir revenir aussitôt, & en renouvelant leur première demande inadmissible & rejetée, ils avoient la présumption de déclarer qu'ils attendoient une réponse prompte & favorable. Néanmoins, avant qu'aucune réponse ne pût arriver, ils publièrent une déclaration qui en annonçant à leur nation le départ du ministre du Roi, essayoit de persuader, comme la première fois, que la conduite de la Grande-Bretagne étoit le seul obstacle au vœu général pour la paix, & la cause qui replongeoit dans toutes les calamités de la guerre. Ils ont prolongé les mêmes tentatives par des communications subséquentes également insidieuses & illusoires. Ils vouloient évidemment colorer ainsi leur fausse prétention de vouloir la paix dans le moment même où ils s'attachoient obstinément à éviter toute démarche qui pût conduire au succès d'aucune négociation, en continuant d'insister sur le même préliminaire inadmissible & extravagant, &

en se refusant constamment à toute explication, soit sur les propositions de paix remises depuis si longtems par le ministre de S. M., soit sur toutes autres conditions auxquelles ils auroient voulu conclure. Tout cela dans la vaine espérance de parvenir, par de tels artifices, à déguiser la vérité de ces transactions, ou dans l'idée qu'il étoit possible à une puissance, quelque despote qu'on la suppose, d'empêcher que de tels faits soient connus, péchés, & sentis, même en France.

„Il doit être manifesté à la France, à l'Europe, à l'univers, que le gouvernement françois, tant qu'il persistera dans ses sentimens actuels, ne laisse à S. M. ni une alternative, à moins qu'elle ne soit disposée à livrer & sacrifier à l'ambition dévoilée de ses ennemis, l'honneur de sa couronne, & la sûreté de ses domaines. Il doit être manifesté qu'au lieu de montrer de sa part aucune disposition à répondre aux ouvertures pacifiques de S. M. par des termes modérés, il n'a jamais proposé aucunes conditions même exorbitantes, auxquelles il fût prêt à conclure la paix. Il a demandé, comme préliminaire, & dans la forme la plus arrogante & la plus offensante, des cessions que la situation comparative des deux pays eussent rendues extravagantes, même pour dernier terme de la négociation; cessions absolument contraires à ses déclarations répétées, & auxquelles cependant il exigeoit péremptoirement qu'on acquiescât dès le premier abord; se réservant la faculté illimitée d'accumuler ensuite, de tems en tems, de nouvelles demandes toujours croissantes en proportion des nouvelles cessions.

„D'un autre côté, les conditions proposées par S. M. ont été de la manière la plus claire, la plus franche & sans équivoque. La discussion de tous les points auxquels elle avoit rapport, ainsi que de tout autre terme qu'il eût plu à l'ennemi de mettre en avant, a été offerte nombre de fois de la part de S. M., & aussi souvent promise par les plénipotentiaires françois, sans que jusqu'à ce jour on ait pu l'obtenir. Le rapt de des négociations ne peut donc être attribuée à aucune prétention, même inadmissible, exigée comme prix de la paix, ni à aucun définitif sur les conditions, même exorbitantes, mais uniquement à la détermination fixe & évidente ou est l'ennemi de prolonger la guerre, & de poursuivre, à tout hasard, ses projets hostiles contre la prospérité & la sûreté du royaume.

„Tant que cette détermination subsistera, les efforts & les vœux les plus ardents de S. M. pour donner la paix à ses sujets, seront infructueux; mais ses sentimens demeurent

reront: inaltérables. Elle attend encore avec anxiété le moment où le gouvernement françois reviendra à des idées & à des dispositions qui puissent correspondre aux vœux; & aujourd'hui même elle renouvelle, à la face de toute l'Europe, la déclaration solennelle, que malgré tant de provocations multipliées, & au moment où ses réclamations viennent encore d'être fortifiées & confirmées par les nouveaux succès que ses armes ont obtenus récemment par la bonté de la providence, elle est encore prête, si les calamités de la guerre peuvent être maintenant arrêtées, à conclure la paix sur les mêmes principes & aux mêmes conditions, justes & modérées qu'elle a proposées auparavant. Le refus de tels termes doit démontrer maintenant plus que jamais, l'animosité implacable & l'ambition insatiable de ceux qu'elle a à combattre, & qu'à eux seuls doivent être imputées les conséquences futures de la prolongation de la guerre.

Si tel est encore malheureusement l'esprit qui les anime, S. M. n'a point à hésiter, ni sur les principes qui doivent diriger sa conduite, ni sur les sentimens & la détermination de son peuple. Elle ne lui manquera pas, & elle a la confiance qu'il ne se manquera pas à lui-même. Elle a un devoir inquiétant, mais sacré & indispensable, à remplir; elle s'en acquittera avec résolution, avec confiance & avec fermeté. Quoique déploiant vivement la continuation d'une guerre si destructive dans ses progrès, & si accablante même dans ses succès, elle connaît le caractère du brave peuple dont les intérêts & l'honneur lui sont confiés. C'est à les maintenir que sa vie doit être d'abord consacrée; & elle est convaincue que les ressources & le zèle énergique de ses royaumes se sont proportionnés au conflit difficile qu'ils ont à soutenir, & égaux à l'importance & à la valeur des objets qu'ils ont à défendre. Elle a dans la providence la confiance qu'elle étendra jusqu'à eux les faveurs qu'elle lui a accordées jusqu'à présent contre ses ennemis, & qu'avec cette protection, ses fidèles sujets, par l'emploi vigoureux & déterminé des moyens qu'ils possèdent, seront en état de venger l'indépendance de leur patrie, & de résister avec une juste indignation, à la prétendue supériorité d'un ennemi, contre lequel ils ont combattu avec courage & succès, soutenant la gloire acquise par leurs ancêtres, lequel ne veut rien moins que détruire tout à la fois tout ce qui a contribué à la grandeur & à la prospérité de l'Empire Britannique, tous les canaux de son industrie, toutes les sources de son pouvoir, sa sûreté au dehors, sa tranquillité au dedans, & par dessus tout, cette constitution de laquelle seule dépend la jouissance paisible de sa religion, de ses loix & de sa liberté.

Westminster, le 25 Octobre 1797.

De Venise, le 1. Novembre.

Samedi dernier, les assemblées primaires de cette ville se réunirent dans différentes églises, en conséquence d'un ordre de la municipalité. Quoique le nombre des habitans habiles à voter fût d'environ 60 mille (la population de Venise est de 150 mille âmes) il ne comparut guères que 23 mille votans. Sur la demande qui leur fut faite, ils préféreroient de vivre sous un gouvernement démocratique, 10 à 11 mille seulement répondirent par l'affirmative. Les autres répondirent négativement. Malgré cette déclaration de la majorité des votans, et le refus des autres habitans de se rendre à l'invitation, la municipalité a envoyé les citoyens Dandolo, Giuliani, Sordina, et Carminati à

Paris, pour faire part au gouvernement françois de ce qu'il leur plaît d'appeler le vœu du peuple Vénitien pour la liberté; ces députés sont chargés de faire les plus grands efforts pour empêcher la ratification du traité de paix avec l'Empereur, si, comme il n'y a pas à en douter, la cession des états Vénitiens à l'Autriche se trouve stipulée dans ce traité. Deux autres députés ont été envoyés près du général Buonaparte à Milan; ce sont les cit. Pisani et Spada. Ils doivent, dit-on, demander la restitution de l'artillerie, des armes et munitions que les françois ont enlevées de notre arsenal.

Il est encore arrivé ici depuis quelques jours beaucoup de troupes françoises; une grande partie va être embarquée sur la flotte qui mouille devant notre port. Cette flotte doit, dit-on, se rendre à Toulon, où elle sera renforcée par plusieurs vaisseaux de guerre; de-là elle remettra en mer pour tâcher de se réunir à la flotte espagnole de Cadix.

D'Udine, le 30 Octobre.

L'on assure qu'au sitôt après l'échange des ratifications du traité de paix, les forteresses de Palma et d'Osopo seront remises aux Autrichiens. Alors toutes les troupes françoises abandonneront l'Italie et rentreront dans l'intérieur de la France; une grande partie se rendra sur les côtes pour l'expédition projetée contre l'Angleterre. La République italienne sera protégée par les troupes Cisalpines. Elles seront commandées par le général françois Fiorella, qui résidera à Milan.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 5 Novembre.

Le conseil des anciens a ratifié avant-hier le traité de paix avec l'Empereur; les membres qui composoient la commission chargée de l'examiner, étoient les citoyens Brival, Roger-Ducos, Rossée, Giraud-Pouzol, Dentzel, Hubert et Bréard.

Plusieurs journaux annoncent déjà que le comte de Cobenzel va se rendre à Paris, comme ambassadeur de l'Empereur près la république françoise.

Il est certain (dit le Bulletin de Paris) que les troupes françoises resteront dans les positions qu'elles occupent maintenant, jusqu'à ce que le congrès de Rastadt ait rétabli la paix entre la république françoise et le corps germanique. Les dispositions militaires continueront même jusqu'à cette époque. Ces mesures sont dictées par la prudence.

Le Rédacteur dément le bruit qu'on a fait courir, que le cabinet de Londres a envoyé un courrier au Directoire.

Quelques journaux, dit la même feuille, recommencent à publier une prétendue note de l'ambassadeur Ottoman au Directoire exécutif,

relativement à l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie par l'Empereur. Cette pièce, rédigée dans des intentions évidemment perfides, n'est pas plus authentique aujourd'hui que lorsqu'elle fut publiée, il y a un mois. (Cette note a paru originalement dans le *Journal des Patriotes de l'Italie* & dans la gazette de Milan, ainsi que nous l'avons dit sans le rem., en élevant des soupes fondés sur son authenticité.)

Trouvé, ancien rédacteur du *Moniteur*, et secrétaire d'ambassade à Naples, y remplira les fonctions de chargé d'affaires de la République, pendant que Treillard, nommé ministre plénipotentiaire à cette cour, sera occupé au congrès de Radstadt.

L'on parle toujours d'une prochaine expédition contre l'Angleterre. C'est à présent (s'écrie le journal officiel) qu'il faut que le *Delenda est Caribago* vole de bouche en bouche, et que tous nos guerriers marchent à la victoire sous le plus invincible des généraux.... On n'appréhendait pas sans intérêt, dit une autre feuille, que le général Berthier regarde comme très possible une descente dans cette île orgueilleuse, pourvu qu'un plan sagement combiné soit remis à des hommes aussi habiles que courageux. Les difficultés et les périls de cette grande entreprise, dont le succès achèveroit infailliblement de changer la face de l'Europe, préparent une gloire immortelle au héros qui pourra l'exécuter; si la paix encore plus désirable ne vient pas terminer les malheurs de l'Europe et désarmer deux peuples rivaux qui semblent condamnés au tourment de se haïr, sans pouvoir cesser de s'estimer.

Nous avons dit que la commission militaire avoit condamné à mort un émigré, nommé *Cheuu*, qui a subi son jugement. — Le matin de son exécution, un inconnu se présenta au Temple, demandant avec instance la permission de parler aux juges avant le départ du condamné. Il protestoit de son innocence, et offroit de se constituer lui-même prisonnier, pour répondre des faits qu'il étoit prêt d'énoncer. Le commandant de la force armée le fit entrer chez le concierge, où on lui demanda son nom. Ce nom se trouvoit sur la liste des gens désignés pour être arrêtés. On le lui montra, et il fut en effet conduit en prison. Nous ignorons la suite de cet événement, mais dans tous les cas, il y a un dévouement bien rare, et un courage bien extraordinaire dans cette action.

Conseil des 500. — Séance du 1er Novembre.

Darracq, par motion d'ordre, présente le tableau des désordres qui règnent dans notre

législation, il en développe les causes, et il propose les moyens de les réparer. Selon l'orateur, le nombre des lois rendues depuis 1789 est de 22,231, savoir 3428 par l'assemblée constituante, 2190 par l'assemblée législative, 15,414 par la convention, et 1239 par le corps législatif, jusqu'au 1er Prairial dernier; malgré cette multitude de lois, il nous reste une foule de mesures législatives à prendre. Ce n'est, dit-il, que depuis quelques jours, que nous avons fait quelque chose en finances; mais les contributions sont encore aussi inégalement réparties que sous le régime intendantiel; nous n'avons point de code civil, hypothécaire, forestier; le code criminel fourmille d'imperfections; les lois militaires sont dans le chaos; le défaut de loi sur la responsabilité laisse la France dans l'anarchie. Les objets d'une utilité générale sont sacrifiés à des affaires particulières; une foule de commissions sont nommées chaque jour avec complaisance, pour proposer des lois de fantaisie. Quand vous ne donneriez chaque séance, qu'une demi-heure à les entendre, elles sont en si grand nombre, qu'une année entière ne suffiroit pas à la discussion des projets. Il faut mettre un terme à cet abus, n'admettre que les pétitions qui présenteront un intérêt général, et renvoyer toutes les autres, dont les réponses doivent se trouver dans les lois rendues, si elles sont bien rédigées. Cependant, la lassitude s'empare de nos esprits; on n'est point exact aux séances; les travaux importants languissent, et la législation reste incohérente et imparfaite. Il n'est qu'un remède à ces abus, c'est de diminuer le nombre de nos séances, afin de laisser à chacun le temps de réfléchir sur les projets qui seront à l'ordre du jour. A 2 heures précises, la parole seroit de droit aux rapporteurs des commissions de la classification des lois, des finances.

L'orateur propose ensuite un projet d'arrêté portant, entr'autres dispositions, que le conseil ne tiendra ses séances que les jours impairs. — Renvoyé à une commission spéciale.

Poulain-Grandpré, dans un rapport, développe le système de persécutions, de poursuites criminelles, exercé contre les républicains par les présidens, accusateurs publics, & même greffiers des tribunaux criminels, tandis que ces magistrats fermoient les yeux sur les crimes des chouans, des royalistes, des compagnies de *Jésus* & du *Soleil*, & faisoient acquitter les assassins royaux. Il propose, 1°. de donner au Directoire le droit de nommer à ces magistratures, jusqu'aux élections de l'an 6; 2°. de déclarer les accusateurs publics destituables, comme les administrateurs; car ils ne sont pas juges, & il n'y a que ceux-ci qui, aux termes de la constitution, ne peuvent être destitués, que pour crime de forfaiture; 3°. de fixer la durée des fonctions des présidens à 2 ans, des accusateurs publics à 3 ans, & des greffiers à 4 ans. — Impression & ajournement.

Séance du 2. — Dubois fait adopter une résolution sur le droit de passe, dont voici les dispositions principales :

1°. La taxe sera perçue à la première barrière du chemin que parcourra une voiture ; 2°. On pourra repasser dans la même journée sans payer ; 3°. A Paris, la moitié de la taxe sera affectée aux dépenses locales. 4°. Les administrations de département nommeront les receveurs, jusqu'à ce que les barrières soient affermées.

Calès présente un projet en 48 articles, sur l'organisation des écoles de santé. — Après une assez longue discussion, le Conseil ordonne le renvoi à la commission.

Séance du 3. — Malibran obtient la parole pour une motion d'ordre. Vous ne pouvez plus tarder, dit-il, à donner aux vainqueurs de l'Europe, aux défenseurs de la patrie, à l'armée d'Italie surtout, et à son immortel général, les preuves d'une reconnaissance qui doit égaler l'admiration de l'univers. Je prie, en conséquence le conseil de se fixer sur les propositions suivantes. Je demande 1°. que la commission chargée de présenter le mode de distribution du milliard promis aux défenseurs de la patrie, fasse enfin son rapport. 2°. Que le nom gothique du faubourg Saint-Marceau, soit changé en celui de faubourg d'Italie. 3°. Qu'en attendant que les honneurs du triomphe puissent être accordés aux vainqueurs de l'Italie et de l'Angleterre, la patrie vote au général Buonaparte le don de 300 mille livres, et une pension de 50 mille livres, reversible sur la tête de son épouse.... — Des murmures interrompent.....

Lamarque s'écrie : si, tout cela est indigne de Buonaparte. — Une foule de membres se lèvent en s'écriant que la proposition de Malibran n'est pas appuiee.

Diverses commissions, dit Guillemardet, sont chargées de réunir les moyens qui doivent prouver notre reconnaissance pour nos défenseurs. Ces témoignages comprendront l'armée d'Italie, et Buonaparte lui-même. Je demande l'ordre du jour.

J'appuie l'ordre du jour, dit Talot, et la motion de Malibran me rappelle un fait historique. Un grenadier français venoit de faire une action héroïque. Son capitaine lui offre 3 louis. Croyez-vous, dit le grenadier, plus noble et plus généreux que son officier, croyez-vous qu'on aille là pour de l'argent ? La grande ame de Buonaparte et ses services sont au-dessus d'une récompense pécuniaire ; la récompense est dans l'estime de l'Europe, dans l'admira-

tion de la postérité, dans la reconnaissance des français. — La proposition n'a pas de suite.

De Cologne, le 7 Novembre.

Le reste de la première division de l'armée du Nord est arrivé hier dans nos environs. Toutes ces troupes vont se mettre successivement en marche pour retourner dans la Hollande. Le général Macdonald partira demain avec le général Gouvion et tout son Etat-major.

Il a été célébré ce matin dans la plaine près de notre ville, une fête funéraire en mémoire du général Hoche. Toutes les autorités civiles et militaires y ont assisté.

Des Deux-Ponts, le 9 Novembre.

La division du général Saint-Cyr, qui est partie, il y a quinze jours, par ici pour se porter sur Strasbourg, est en pleine marche pour venir reprendre ses anciens cantonnemens. Le parc nombreux d'artillerie attaché à cette division, est arrivé ici avant-hier, et a été déposé près du château.

Du Thal d'Ehrenbreitstein, le 9 Novembre.

Les troupes françaises sont en mouvemens de tous côtés sur cette rive. Hier, aussitôt après le départ du reste de la division Goullu, nous vîmes arriver celle du général Legrand venant de Wisbaden. Aujourd'hui l'infanterie de cette division a passé ici le Rhin. Toute la cavalerie se porte sur Neuwied, où le pont de bateaux fournit plus de commodités pour le passage, que notre pont-volant.

Toutes ces troupes sont destinées pour Dunkerque et les côtes de la Belgique. Le corps qui prendra cette route est évalué à 25 mille hommes. Il ne restera, à ce qu'on assure, qu'une seule division sur la rive droite du Rhin jusqu'à la conclusion de la paix de l'Empire.

De Hachenbourg, le 9 Novembre.

La paix a été publiée aujourd'hui parmi les troupes françaises qui se trouvent à Altenkirchen et dans les environs.

Suivant le rapport des officiers français, toutes les troupes de l'armée d'Allemagne qui se trouvent sur la rive droite, doivent repasser le Rhin, à l'exception de 7 à 8000 hommes. L'on assure que le quartier-général du général Grenier sera transféré incessamment d'ici à Neuwied.

Fautes à corriger dans notre dernier Numéro.

Article de Milan. Ligne 2 de la Proclamation. Les loix des Goutons, Lisez : les ligues Gites.

Article de Strasbourg. Ligne 12. Zabern, Lisez : Saverne.